

**PROCES VERBAL**

**Conseil municipal du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 20h00**

**Présents** : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, Mme REBOUL SALZE Sophie, M. GATTONE Emmanuel, M. LEQUIN Didier, M. FERRARI Antoine, M. NOUVELLE Philippe, Mme DELCOUR Petra, M. BAGUET André, M. LACHAUX Patrice, M. LESEGRETAIN Bernard, M. CHANEL Michel, Mme LENG-GOLLIET Amély,

**Excusés** : Mme COTTIN Véronique, M. POURRIER Luc, Mme POMMES Kathy, Mme SLADE Judith, Mme LACHAUX Laurie,

**Procurations** : Mme COTTIN Véronique à Mme MOSTEIRO Odile, Madame LACHAUX Laurie à Mme LENG-GOLLIET Amély

**Absent** : M. DU BOIS Jérôme

Ouverture de séance à 20h05

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel GATTONE

**Madame la maire**

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du procès-verbal du conseil 4 mars 2025**

**Approbation du procès-verbal du conseil 11 mars 2025**

**FINANCES**

Point n°1 : Factures et engagements

Point n°2 : Subvention exceptionnelle à l'association Alfa3a

**ADMINISTRATION GENERALE**

Point n°3 : Suppression /Création d'emploi pour la bibliothèque.

Point N°4 : Cession d'un parcelle communale – Annule et remplace la délibération n°05-09-2023

Point n°5 : Adhésion à l'éco-organisme ALCOME

**TRAVAUX-FORET-SECURITE**

Point n°6 : Approbation d'un devis pour des travaux de réfections des combles à l'ancienne école.

**URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE**

Point n°7 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

**COMMISSIONS MUNICIPALES**

Point n°8 : Travaux des commissions : Vie associative, Enfance et Jeunesse

**INFORMATIONS DIVERSES**

**INTERCOMMUNALITE**

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'annuler et de revoter la délibération du dernier conseil municipal concernant le Contrat cadre de la convention Global Territorial à passer avec la CAF de l'Ain et propose de rajouter ce point à l'ordre du Jour. Pas d'objections.

Il est rappelé que cette convention permettra d'apporter une aide financière de la part de la CAF pour des actions concernant le soutien aux jeunes, aux crèches, à la parentalité, aux accueils de loisirs et de vacances.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'ANNULER** la délibération n° 07-02-2025 du 04 mars 2025

**D'APPROUVER** le contrat cadre de la Convention territoriale globale à passer avec la CAF de l'Ain,

**D'AUTORISER** Madame la maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.

## FINANCES

### Point n°1 Factures et engagements

Monsieur Chanel demande à quoi correspond la facture relative à l'acquisition d'une voiture électrique ? Madame la maire répond que cela concerne l'achat d'un petit véhicule utilitaire électrique pour les services techniques. Celui-ci remplacera l'ancien qui est en fin de vie.

### Point N°2 Subvention exceptionnelle - Alfa3a

Madame la maire informe les membres du conseil que dans le cadre des études de BPJEPS Loisirs Tous Publics que poursuit actuellement le Directeur Adjoint du Centre de Loisirs les Scoubidoues, il met en place un projet pour faciliter la transition des CM2 vers le collège : "Collégiens en Herbe".

Ce projet a pour objectif de les aider à développer leur autonomie en les préparant à leurs futures responsabilités. À travers des activités ludiques et collaboratives, les enfants auront l'opportunité de renforcer des compétences telles que la gestion des émotions, la communication et l'esprit d'équipe, tout en participant activement à la conception et à la gestion de projets.

Le projet se décline en plusieurs actions complémentaires :

1. Ouverture d'une ludothèque éphémère : Les enfants de CM2 créeront, animeront et ouvriront une ludothèque au sein de l'accueil de loisirs, lors d'un mercredi, favorisant ainsi leur autonomie et leur sens des responsabilités.
2. Visite de l'Espace Jeunes de Prévessin-Moëns : Cette sortie permettra aux élèves de rencontrer des collégiens et de se préparer à leur entrée en 6e, en échangeant sur leurs expériences respectives.
3. Organisation d'une soirée à thème pour les familles de l'accueil de loisirs : Les enfants de CM2 prendront en charge l'organisation d'une soirée à thème destinée aux familles de l'accueil de loisirs. Cette action leur permettra de s'investir dans un projet concret tout en impliquant leurs proches.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à hauteur de 1930€.

Alfa3a sollicite une subvention exceptionnelle de la mairie pour un montant de 1000€.

Madame la Maire ajoute qu'Alfa3a met en place des actions en collaboration avec d'autres communes telle que la Color Run comme présentée dans le dernier Crozet Contact. Monsieur Ferrari demande ce qu'est le concept

d'une Color Run ? Il est répondu que c'est une course festive dont les bénévoles lancent des poudres colorées sur les participants.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

- l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000€ à Alfa3a dans le cadre du projet « Collégiens en herbe »
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2025 de la commune.

## ADMINISTRATION GENERALE

### Point N°3 Suppression /Création d'emploi pour la bibliothèque.

Madame la maire rappelle aux conseillers municipaux que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte-tenu de l'augmentation des heures d'ouvertures au public de la bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 (ouvertures supplémentaires les mercredis après-midi et pendant les petites vacances scolaires), il convient d'augmenter les heures hebdomadaires des 2 agents de la bibliothèque.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Ain ayant émis un avis favorable en date du 13 février 2025,

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'INSTITUER selon le dispositif suivant :**

- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 de l'emploi de Responsable de la bibliothèque : grade adjointe au patrimoine à temps non complet à raison de 10h par semaine
- La suppression à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 de l'emploi de Bibliothécaire : grade adjointe au patrimoine à temps non complet à raison de 10h par semaine

**DE MODIFIER le tableau suivant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025**

<b>BIBLIOTHEQUE</b>					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadair e
Responsable de la bibliothèque	Adjoint au patrimoine	C	1	1	TNC 17.50H/35h
Bibliothécaire	Adjoint au patrimoine	C	1	1	TNC 17.50H/35h

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

#### **Point N°4 Cession d'une parcelle communale – Annule et remplace la délibération n°05-09-2023**

Madame la maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°05-09-2023 du 03 novembre 2023, a été délibérée la cession de la parcelle communale n° E1205 d'une surface de 28m<sup>2</sup> à M. GOUDARD Michel au prix de 5€ le m<sup>2</sup>, soit 140 €.

Après arpentage du géomètre expert, il s'avère que la surface exacte du tènement est de 30m<sup>2</sup>.

Il convient d'annuler et de remplacer la délibération n°05-09-2023 du 07 novembre 2023.

Les frais administratifs restent à la charge de l'acheteur.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'ANNULER ET REMPLACER** la délibération n°05-09-2023 du 03 novembre 2023

**D'ACCEPTER** la vente de la parcelle section E 1205 d'une surface de 30 m<sup>2</sup> à 5€ le m<sup>2</sup> à Monsieur GOUDARD Michel pour un montant de 150 €.

**D'ACCEPTER** de mandater un cabinet certifié pour établir l'acte administratif.

**D'AUTORISER** Mme la Maire, à signer l'acte de vente.

#### **Point N°5 Adhésion à l'éco-organisme ALCOME**

Le Syndicat Mixte des Monts Jura a alerté les communes du domaine skiable sur la recrudescence des déchets de mégots de cigarettes. Il propose que les communes adhèrent à un éco organisme spécialisé sur ce type de déchets ; le SMMJ ne pouvant y adhérer.

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024
- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir : Soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues
- Assurer : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés. (la commune ne serait pas concernée, plutôt les grandes villes).

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

En contrepartie, la commune de Crozet va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité. Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon le barème indiqué dans la convention, soit 0.50 centimes par habitant.

Madame la maire ajoute que le Conseil municipal des Jeunes est associé à ce projet qui travaille actuellement à la mise en place d'une zone non-fumeur devant l'école. Il est ajouté qu'il y a d'ailleurs beaucoup de collectivités qui mettent en place ce type de zone.

Madame Reboul Salze demande si c'est à la collectivité de vider les cendriers ? Madame la maire répond oui. Il faudra s'accorder avec le Syndicat Mixte des Monts Jura pour fixer les emplacements de ceux-ci.

Monsieur Nouvelle demande ce qu'est le concept de cendrier de poche et combien coutera l'adhésion à cet éco-organisme. Madame la maire répond que les cendriers de poche sont des petites boîtes transportables. Quant au coût de l'adhésion, il est gratuit, c'est l'éco-organisme qui rétribue les collectivités à hauteur de 0.50€ par habitants.

Monsieur Chanel ajoute que ce sont les producteurs de cigarettes qui financent ces éco-organismes.

Madame la maire ajoute que concernant le traitement des mégots, la commune n'a pas un volume suffisant pour les faire traiter par une filière spécifique. Ce sont les grandes villes qui peuvent se permettre de le faire.

Monsieur Lachaux demande s'il est possible d'étendre l'installation de cendriers sur toute la commune ? Madame la maire répond qu'il n'est pas souhaitable de le faire, mais de responsabiliser les fumeurs.

Madame Reboul Salze demande pourquoi on installerait des cendriers sur les pistes ? Il est répondu que ce serait plutôt vers les télécabines et aux remontées mécaniques.

Madame Delcour relève qu'il est étrange qu'il n'y aient pas plus de poubelles installées en France et un peu partout. Monsieur Gattone répond que ce n'est pas dans la culture française.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'APPROUVER** la signature du contrat-type entre la commune de CROZET et ALCOME pour la durée de l'agrément.

**D'AUTORISER** Madame la Maire de Crozet à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

## TRAVAUX – FORET – SECURITE

### Point N° 6 Approbation d'un devis pour les travaux de réfections des combles à l'ancienne école

Madame Mosteiro expose aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réfections de combles de l'ancienne école. Il a été constaté par les locataires la présence d'insectes dans la charpente, « les capricornes ». C'est un insecte qui attaque le bois.

Il convient de traiter rapidement la charpente et de réaliser les travaux avant que cela ne se dégrade davantage.

Un traitement en sus sera prévu pour la charpente.

Monsieur Nouvelle demande si les insectes ont été détectés par les locataires ? Il est répondu oui et Madame la maire ajoute qu'ils peuvent dévorer une charpente très rapidement.

Le devis proposé par l'entreprise LORIK DECO s'élève à hauteur de 76 518.60€ HT.

**les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise LORIK DECO pour un montant de 76 518.60 € HT

**D'AUTORISER** Madame la maire à signer le devis.

## URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

### Point N°7 Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
AT00113524 B0009	23/10/24	SCI IMPALA - M. ZELLER Etienne	Route d'Harée		17/03/25	FAVORABLE
DP00113524 B0101	27/12/24	LABORY Michael	389 rue du Jura	Création d'une terrasse extérieure avec une dalle et création d'un mur de soutènement pour le maintien des terres Création d'un muret en bord de route, modification du muret existant avec portail et réalignement en bord de route	04/03/25	TACITE
DP00113525 B0001	07/01/25	DUBOIS DIT- BONCLAUDE Jérôme	539 route d'Avouzon	Division en vue de construire	05/03/25	Accord avec prescriptions
PC00113523 B0025M01	23/10/24	SCI IMPALA - M. ZELLER Etienne	Route d'Harée	Modification de l'emprise du bâtiment, Augmentation de la Surface de Plancher, Changement de destination de l'extension qui accueillera 4 simulateurs de golf accessible au public, Modification de l'entrée du site du golf indoor avec ajout de bardage bois et d'un soubassement en pierre.	17/03/25	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113524 B0025	16/12/24	BUFFAZ Michel et BUFFAZ Claudine	409 route de la Télécabine	Démolition d'un garage et abri. Construction d'une annexe.	12/03/25	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113525 B0002	13/01/25	MASSON Thierry	192 rue du Jura	Isolation et réfection de la toiture, création d'ouvertures en toiture.	04/03/25	Accord

## COMMISSIONS MUNICIPALES

### Point N°8 Travaux des commissions

#### Vie associative par monsieur Lequin :

- Il fait part aux conseillers que le centre sportif de Sergy va prochainement fermer et que plusieurs associations ont contacté la mairie en recherche de salles d'activités. Il est compliqué pour la commune de pouvoir répondre favorablement n'ayant pas suffisamment d'infrastructures adaptées.
- Il rappelle que ce week-end aura lieu la course de la Jurasick race.
- L'association le Vol libre gessien organise une manifestation au mois de juin qui aura lieu sous le chapiteau.
- Pour faire suite à la demande de l'école de pêche qui souhaite faire clôturer l'étang dans la zone artisanale, le coût serait de 20 000 € pour la commune, ce qui est trop élevé. Le souhait est également de laisser la liberté aux promeneurs de pouvoir accéder à cet étang. Des stages de pêche pourront être organisés à l'automne. Une convention est à mettre en place.
- Deux dossiers de subventions d'associations viennent d'être reçues et seront votées lors du prochain conseil.
- L'association Enduro du ghetto souhaiterait déménager le terrain de dirt et le déplacer plus proche de leur terrain vers la petite carrière.

Madame la Maire informe les conseillers qu'une rencontre a eu lieu avec le Centre Social et Culturel des Libellules de Gex dans le cadre du festival Tôt ou t'arts. Un spectacle sera proposé le 20 juin à la population gratuitement sous le chapiteau. Les associations de la commune seront sollicitées pour tenir une buvette et petite restauration.

#### Enfance et jeunesse par Madame Mosteiro :

Madame Mosteiro fait part des principaux points abordés au dernier conseil d'école qui a eu lieu le 27 mars dernier.

- Un rappel a été fait concernant la religion et la laïcité.
- L'after school du Sou des écoles aura lieu le 23 mai.
- La fête de l'école se déroulera le 14 juin.
- La campagne anti-gaspillage au restaurant scolaire a lieu en ce moment.
- Le voyage scolaire est prévu début juin en Auvergne pour les élèves du CE2 au CM2.

## INTERCOMMUNALITE

Monsieur Nouvelle fait part que le transport scolaire sera désormais payant. L'Ain était l'un des derniers départements de la région AURA dont le transport scolaire était encore gratuit.

Madame la maire fait part que la révision du PLUiH se poursuit. Un point d'avancement pourra être fait avant l'été.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Travaux :**

- Les barrières et les plots ont été posés sur le parking de l'école. L'aménagement du parking devant les jeux est terminé.
- Fermeture du rondpoint de la route d'Harée pour réfection de l'enrobé les nuits du 02 au 04 avril.
- Des travaux d'isolation de la toiture à la salle des fêtes sont prévus début 2026. Fermeture de la salle aux associations et aux privés jusqu'aux élections municipales prévues en mars 2026. Des solutions de repli seront proposées aux associations utilisant régulièrement la salle pour leur activité.

**Fin de conseil à 21h25**

Crozet, le 06 mai 2025

Madame Martine Jouannet  
Maire

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jouannet", is written over the official logo.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive mark, is written above the text "Le secrétaire de séance".